

Zeitschrift:	Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens
Herausgeber:	Association pour la défense des intérêts jurassiens
Band:	62-63 (1991-1992)
Heft:	1: Face à l'avenir : les banques régionales sans complexes
Rubrik:	[Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quelles nous trouvons en particulier les opérations sur titres – est basé sur de nombreuses déductions. Relevons en particulier que les membres de l'Union ne disposent pas d'accès direct à certains segments de marché importants. Ils doivent par conséquent se rabattre sur une coopération avec d'autres groupes bancaires, ce qui crée une dépendance indéniable. Pour améliorer cette situation, il n'existe aucune autre ressource que de cumuler le potentiel d'affaires des banques régionales suisses, de manière à ce qu'elles puissent se présenter sur le marché comme puissance autonome.

Un autre aspect devrait également conduire à de telles conclusions dans le secteur commercial. Le Marché intérieur européen aidant et en s'inspirant d'autres évolutions, toute une série de clients commerciaux poseront de nouvelles exigences à leurs relations bancaires et considéreront de nouvelles prestations de service comme allant de soi. Si les banques régionales ne sont pas capables d'y satisfaire en régie propre, elles seront forcées de se rabattre sur les services de tiers, à l'instar des affaires de commission. Un nombre restreint de membres seraient, tout au plus, capables de fournir de telles prestations sans aide extérieure. Si l'on considère par contre le problème avec l'ensemble du groupe bancaire comme toile de fond, on obtient une perspective nettement plus optimiste.

Les démarches possibles

Il serait possible de créer des instruments

communautaires adéquats, dynamiques, au sein même du groupe bancaire. Au début des années 60, nous avons assisté à la création de la Centrale d'émission et de la Centrale de placements; au début des années 70, ce fut le tour de l'Union des banques régionales suisses, alors que les années 80 nous ont gratifiés de la Centrale de clearing. Dans cet ordre d'idées, la fondation d'institutions communautaires performantes dans le secteur du commerce et des finances pourraient correspondre à l'évolution à long terme du groupe.

Ce qui est recherché, c'est un instrument investissant de nouveaux domaines, à l'instar de la Centrale de clearing des banques régionales en matière de trafic des paiements. Nous y retrouvons une conception fondamentalement différente de celle d'une banque centrale disposant de compétences étendues de commandement. Dans le contexte de toute nouvelle solution, les membres doivent pouvoir y puiser des ressources selon leurs besoins individuels. Seule une telle conception garantit une autonomie absolue. Cette dernière est le moteur conceptuel des banques régionales; elle leur permet, avant toute chose, de proposer une alternative judicieuse dans le système bancaire suisse. Des exemples puisés à l'étranger montrent quelles idées sont réalisables : là comme ailleurs, la synthèse entre l'autonomie des membres et des œuvres communautaires performantes mènent et mèneront au succès, à l'avenir également.

R. B.

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents :
Jean-Baptiste Beuret, Delémont
Philippe Eichenberger, Moutier

Secrétaire général
et rédacteur responsable :
Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 344, 2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51, c.c.p. 25-2086-1